



ALERTE AUX OBSTACLES AU COMMERCE



Rapport d'obstacle

Id

1622

Statut

En cours de résolution (Jours publié: 1036)

Activité commerciale

Exportation de Guinée-Bissau vers Sénégal

Date et lieu

08/06/2021 - Guinée-Bissau

Description

Nous achetons de l'huile de palme pour revendre au Sénégal, nous présentons des licences nécessaires (Certificat de phytosanitaire, Certificat de origine et la licence de exportation) à la frontière et nous sommes confrontés à des accusations arbitraires de la part des autorités forestières qui facturent des frais sur nos marchandises.

Type d'obstacle

Comportement arbitraire au sujet des procédures ou de règlements

Règlement relatif à l'obstacle

Aucun règlement n'est à l'origine de l'obstacle

Produits concernés

151110 - Huile de palme brute

Secteur d'activité

Produits alimentaires transformés et agro-industriels

Informations supplémentaires sur le produit

l'huile de palme

Remarques et recommandations finales

La Direction Générale des Forêts et La Garde National doivent sensibiliser leurs agents sur ce comportement qui entravent les échanges commerciaux au poste frontière afin de faciliter le commerce intra-régional

Historique du rapport d'obstacle

Date	Statut	Détails
24/06/2021	Nouveau	
25/06/2021	En cours de résolution	Direction Générale des Forêts et Garde National